



Comité des projets
4^e réunion
27 septembre 2012
Londres, Royaume-Uni

**Rapport du
Sous-comité virtuel de présélection (SCVP)
sur deux propositions de projets révisées
concernant le café**

Contexte

1. Le présent rapport contient les évaluations du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur les deux propositions de projets révisées ci-après qui seront examinées par le Comité des projets et le Conseil en septembre 2012 :

Projet 1 : Incitations économiques aux systèmes agroforestiers du Costa Rica, soumise par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (document PJ-26/12).

Projet 2 : Promotion de la caféiculture durable par l'augmentation de la productivité et la participation des jeunes au Cameroun et en République centrafricaine (anciennement : Promotion de la commercialisation et de la consommation intérieures du café en République centrafricaine), soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) (document PJ-36/12).

2. Le SCVP est actuellement constitué du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala et de l'Indonésie (Membres exportateurs) et de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique (Membres importateurs).

Mesures à prendre

Le Comité des projets est invité à examiner le rapport du SCVP et à soumettre une recommandation au Conseil sur les propositions.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION (SCVP)

Projet 1 : Incitations économiques aux systèmes agroforestiers du Costa Rica, soumis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (document PJ-26/12).

RECOMMANDATION DU SCVP (Cocher la case appropriée)				
Membre du SCVP	Projet avalisé	Projet avalisé sous réserve	Projet non avalisé	Observations éventuelles
Membre 1*				
Membre 2*				
Membre 3		✓		Le projet doit être approuvé car il établira une différenciation par rapport aux autres cafés marchands. Les résultats du projet devront être diffusés auprès des autres pays producteurs

* Aucune information spécifique reçue

ÉVALUATION DU SCVP

Critères de l'OIC

- 1. Éligibilité du pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16 ?**

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui. Le Costa Rica est un pays en développement où les petits exploitants représentent 92% des producteurs de café qui sont les bénéficiaires de ce projet. Il serait utile que la proposition inclue des détails supplémentaires sur la façon dont les bénéficiaires visés par la proposition s'intègrent dans les groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16, à savoir : "les populations qui vivent dans le dénuement, les populations et les économies fortement tributaires du café et les zones où la culture du café constitue une source stable d'emplois ruraux qui, s'ils disparaissaient, risqueraient de provoquer des mouvements perturbateurs de population se déplaçant vers les zones urbaines ou encore la culture de produits néfastes pour la société".

2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui. Cette proposition vise à développer un projet qui élargirait une initiative d'agroforesterie au Costa Rica pour encourager davantage de caféiculteurs à adopter des pratiques agro-forestières permettant de préserver ou de reconstituer les forêts du Costa Rica, ce qui procurerait un certain nombre de bénéfices pour l'environnement comme l'amélioration du piégeage du carbone (et la réduction des émissions du carbone précédemment piégé), encouragerait la biodiversité, réduirait l'utilisation d'engrais, améliorerait les sols, etc. Ces objectifs/résultats escomptés sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de 2007 et les stratégies recensées dans le document ICC-105-16, en particulier en ce qui concerne la promotion du développement durable de la filière café. Le projet porte également sur un moyen de diversifier les sources de revenus des producteurs de café, ce qui est également un enjeu stratégique recensé dans le document ICC-105-16. Dans l'ensemble, cette proposition de projet, qui intègre la préservation des écosystèmes et de meilleures conditions de vie pour les producteurs dans la production de café, est solide.

3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui, le Costa Rica fait preuve de sa volonté d'améliorer les moyens de subsistance de ses producteurs de café tout en protégeant et en préservant l'environnement.

4. Le projet présente-t-il des lacunes ou des problèmes importants ?

Membre 1 : Oui. Des règles de catégories de produits applicables à l'empreinte carbone du café vert seront bientôt élaborées dans le cadre d'un projet piloté par le groupe de travail SAI sur le café.

Membre 2 : Non.

5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires ?

Membre 1 : Oui, s'il est accepté par le marché.

Membre 2 : Oui. Le café cultivé de façon durable est une opportunité émergente du marché dont ce projet pourrait tirer profit. Les éléments 2, 3 et 4 permettent d'assurer la réussite de l'élément 1 (développement et déploiement d'un régime de paiement pour les services environnementaux (PSE) dans le secteur du café), en aidant les exploitants à comprendre les avantages de l'agroforesterie au-delà des paiements qu'ils peuvent recevoir pour le piégeage du carbone, en assurant les services de vulgarisation nécessaires pour former les exploitants à appliquer des pratiques agro-forestières et en développant du matériel de commercialisation et de communication pour renforcer la compréhension des acheteurs internationaux quant à la nature écologique du café costaricain cultivé selon des pratiques agro-forestières. L'élément 2 comprend également la formation du personnel technique de FONAFIFO et d'ICAFE à l'évaluation économique des services environnementaux, qui devrait permettre – avec la formation des exploitants aux pratiques agro-forestières – de prolonger les bénéfices du projet au-delà de sa durée de vie. Le financement des paiements pour les services environnementaux aux exploitants vient d'un fonds gouvernemental existant financé par plusieurs sources et n'est donc pas subordonné à un financement spécial pour ce projet. En outre, le projet se propose de développer un système existant de PSE pour le secteur du café. S'appuyer sur un programme établi est susceptible de contribuer à la longévité et au succès du système que ce projet vise à mettre en œuvre.

6. L'ampleur et l'envergure du projet sont-elles appropriées ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui. Le projet vise à développer un système national qui pourrait bénéficier à tous les petits caféiculteurs costaricains. La portée/amplitude de l'élément 3 du projet pourrait être éclaircie. En particulier, il est difficile de savoir si le projet n'inclut que les exploitants qui participent au régime de PSE ou s'il concerne un ensemble plus large (ou la totalité) des caféiculteurs costaricains afin d'encourager leur participation au programme.

7. Le calendrier du projet est-il approprié ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui. Le projet prévoit un calendrier de deux ans qui semble approprié pour les éléments détaillés dans le projet.

8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui. Le cofinancement est en nature et représente plus de 50 pour cent du financement estimé du projet. Ce partage des coûts facilitera l'adhésion des partenaires et la viabilité des avantages du projet.

9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui. Voir la réponse à la question 5.

10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?

Membre 1 : Pas nécessairement.

Membre 2 : Partiellement. La proposition précise qu'une analyse des aspects sexospécifiques sera effectuée pour déterminer si les PSE doivent être versés à la femme chef de ménage. Cette analyse sera utile mais d'autres aspects de la proposition, comme les programmes de formation sur l'agroforesterie pourraient également bénéficier d'une analyse générale.

11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire?

Membre 1 : Non.

Membre 2 : Oui. Il comprend un financement de contrepartie d'ICAFE de 200 000 dollars et il cherche à développer des partenariats avec les acheteurs internationaux soutenant les pratiques agro-forestières.

Projet 2 : Promotion de la caféiculture durable par l'augmentation de la productivité et la participation des jeunes au Cameroun et en République centrafricaine (anciennement : Promotion de la commercialisation et de la consommation intérieures du café en République centrafricaine), soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAIC) (document PJ-36/12).

RECOMMANDATION DU SCVP (Cocher la case appropriée)				
Membre du SCVP	Projet avalisé	Projet avalisé sous réserve	Projet non avalisé	Observations éventuelles
Membre 1			✓	
Membre 2*				
Membre 3			✓	Plus d'informations doivent être fournies sur les éléments suivants avant que le projet soit approuvé : 1. Régions du pays où le projet sera mis en œuvre. 2. Détail sur la manière dont le budget sera utilisé. 3. Davantage d'informations sur l'infrastructure - la République centrafricaine n'exporte pas. Comment ils prévoient de vendre le café. 4. Façon dont les familles nombreuses ou les producteurs en bénéficieront. 5. Groupes de jeunes qui en bénéficieront.

* Aucune information spécifique reçue

ÉVALUATION DU SCVP

Critères de l'OIC

- 1. Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16?**

Membre 1 : Oui

Membre 2 : Oui. La République centrafricaine est un PMA qui, selon le document ICC-105-16, figurent parmi les bénéficiaires visés. Le Cameroun est un pays en développement. La proposition de projet cible les collectivités et les petits exploitants agricoles des zones rurales confrontées à une pauvreté importante et où une augmentation de la productivité et de la qualité du café entraînerait une amélioration substantielle des moyens de subsistance des exploitants.

2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui. Les objectifs du projet sont compatibles avec plusieurs objectifs recensés dans le document ICC-105-16, y compris l'encouragement de la contribution du café à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des petits exploitants, la stimulation de l'amélioration de la qualité et de la productivité, l'encouragement de l'augmentation de la consommation et du développement des marchés, et le soutien à la recherche et au développement de nouvelles technologies.

3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?

Membre 1 : Non.

Membre 2 : Oui. Le Cameroun et la République centrafricaine ont donné la priorité à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et au développement du secteur du café, qui sont tous des buts de cette proposition.

4. Le projet présente-t-il des lacunes ou des problèmes importants?

Membre 1 : Oui. Le projet n'est ni bien défini ni bien décrit.

Membre 2 : Oui. Voir ci-dessous :

Financement : Le projet comprend un élément axé sur l'augmentation du financement des producteurs de café par la création de partenariats avec des négociants de café. L'inclusion d'un volet financement est louable, mais on ne sait pas comment ce volet sera mis en œuvre ni si son succès est assuré. Plusieurs lacunes doivent être comblées, par exemple :

- Quels changements ce projet va-t-il introduire pour convaincre les négociants d'offrir un financement aux producteurs de café alors qu'ils ne l'ont jamais fait ?
- D'autres sources de financement seront-elles explorées, par exemple, fonds d'investissement social/établissements de prêts ? Celles-ci pourront être nécessaires pour inciter les négociants à participer à des programmes de financement.
- A qui le financement sera-t-il fourni, par exemple, aux coopératives/organisation agricoles ou aux exploitants ?
- Quel est le but du financement, par exemple, est-ce un financement du négoce ou un financement des investissements agricoles ?
- Les coopératives et les exploitants seront-ils en mesure de rembourser les prêts et quelles seraient les conséquences d'un non remboursement des prêts ? Des garanties devront-elles être fournies pour obtenir un prêt ?
- Une formation sera-t-elle dispensée aux coopératives et aux agriculteurs sur les modalités de financement et de remboursement et sur une éducation financière de base (par exemple, compréhension des structures de coûts, des prix du café, etc.) ?

- Des consultants extérieurs ayant une expertise dans le financement du secteur du café seront-ils recrutés pour dispenser une formation et développer des partenariats ?

Amélioration des pratiques agricoles : Dans certaines parties de la proposition, la mise à disposition de nouveaux semis est proposée comme moyen d'améliorer la productivité et la qualité du café ; dans d'autres parties de la proposition des activités supplémentaires sont également recensées, à savoir la formation et le renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques agricoles et de techniques de transformation. Ces activités supplémentaires seront cruciales pour améliorer la qualité et la productivité du café, et les initiateurs du projet doivent s'assurer que ces efforts sont hiérarchisés en fonction des autres efforts nécessaires.

Semis : La proposition de projet précise que les jeunes qui produisent les semis toucheront une commission sur leur production. Qui paiera cette commission ? Ce financement est-il assuré par le budget du projet ou bien la commission sera-t-elle prélevée sur les ventes de semis ? La proposition de projet précise que les semis améliorés seront distribués "gratuitement", ce qui implique que les commissions ne seront pas prélevées sur leur vente. En outre, il pourrait être bénéfique pour le programme de facturer aux exploitants au moins une somme nominale pour les nouveaux semis pour les inciter à s'investir dans le programme.

Jeunesse : Le projet gagnerait à fixer un âge minimum pour participer au programme afin de ne pas donner la fausse impression que le projet encourage les enfants de moins de 15 ans à participer au programme. En outre, la participation de 100 jeunes en République centrafricaine et de 80 jeunes au Cameroun est un objectif trop bas pour un programme d'une durée de cinq ans. Un nombre plus important de jeunes pourrait-il être ciblé ? En outre, même si l'accès aux semis, aux équipements de base et à la terre sont des éléments essentiels à l'entrée des jeunes dans la caféiculture, les services de formation et de vulgarisation sont tout aussi indispensables. La proposition pourrait mettre davantage l'accent sur ce dernier aspect. Dans l'ensemble, toutefois, l'inclusion de la jeunesse dans la proposition de projet est un élément très positif.

Impacts escomptés : La base de l'estimation des impacts du projet (par exemple, aux pages 26 et 28) n'est pas claire et, sans explication supplémentaire, semble gonflée.

Consommation : Le FCPB a indiqué que la promotion de la consommation est une activité peu susceptible de bénéficier de son financement. Le Manuel du FCPB (point 6.5 "Facteurs déterminant le rejet de projets" stipule que "les projets qui se concentrent sur la promotion générique des produits de base" peuvent entraîner le rejet de la proposition. Par conséquent, nous proposons de supprimer l'élément 4 "Promotion de la consommation intérieure" et de réviser la proposition en conséquence.

FAO : La proposition de projet comprend une volonté de partenariat avec la FAO dans l'objectif d'intensifier les cultures intercalaires. La FAO a-t-elle exprimé son intérêt pour un tel partenariat ? Les initiateurs du projet ont-ils pris contact avec la FAO à ce sujet ?

Recherche : La proposition de projet comprend un volet axé sur l'amélioration des capacités de recherche au Cameroun et en République centrafricaine. Des recherches menées à l'extérieur du Cameroun et de la République centrafricaine seront-elles utilisées pour compléter les recherches menées par les institutions de la République centrafricaine et du Cameroun ? La proposition de projet pourrait économiser les ressources en tirant davantage parti des sources de recherche extérieures à la République Centrafricaine et au Cameroun ?

Organisme de supervision : L'OIC étant l'organisme de supervision désigné pour les projets du café financés par le FCPB, la proposition devrait être révisée en conséquence.

5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires?

Membre 1 : Oui, si les ressources sont réellement affectées aux petits exploitants et non à des consultants.

Membre 2 : Oui. Les éléments du projet comme le renforcement institutionnel, la formation aux bonnes pratiques agricoles, les techniques de transformation et la gestion des coopératives/organisations de producteurs, et l'accent mis sur les jeunes sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle à la durabilité de l'impact

6. L'ampleur et l'envergure du projet sont-elles appropriées ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui, l'ampleur et l'envergure du projet semblent appropriées, en se concentrant sur quatre régions en République centrafricaine et au Cameroun, avec un projet pilote portant sur un nombre limité de jeunes (comme indiqué ci-dessus, ce nombre pourrait être augmenté).

7. Le calendrier du projet est-il approprié ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui, si les divers éléments du projet peuvent être menés simultanément.

8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?

Membre 1 : Non.

Membre 2 : La contribution gouvernementale est faible, les gouvernements ne fournissant que 3,5% du financement du projet.

9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?

Membre 1 : Non.

Membre 2 : Oui, plusieurs aspects du programme sont axés sur la formation et le renforcement des capacités. La proposition de projet bénéficierait de davantage de formation et de renforcement des capacités en matière de financement. Voir les observations sur le financement au point 4 ci-dessus.

10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?

Membre 1 : Non. Les femmes ne sont pas particulièrement encouragées.

Membre 2 : Non. Il est noté que la pauvreté est un phénomène rural, surtout chez les femmes, mais il n'y a pas d'analyse de la façon dont les femmes seront incluses dans le programme ou concernées par celui-ci. Ce point devrait être ajouté.

11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?

Membre 1 : Non.

Membre 2 : La proposition vise à collaborer avec la FAO et le secteur privé ; cependant, comme il est indiqué ci-dessus, la proposition comporte des lacunes sur la façon dont ces partenariats seront noués et entretenus.

LISTE DES ACRONYMES EMPLOYÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPB	Fonds commun pour les produits de base
FONAFIFO	Fonds national de financement de la foresterie
ICAFE	Institut du café du Costa Rica
OIAC	Organisation interafricaine du Café
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSE	Paieement pour les services environnementaux
SAI	Initiative concernant l'agriculture et la durabilité